

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports,
Jean-Michel BLANQUER
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 05 novembre 2021

Objet : Réponse à votre courrier de réponse à notre demande d'agrément restée sans suite

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,

Le 17 septembre dernier, SOS Éducation vous alertait sur l'absence de traitement de la demande d'agrément formulée par l'Association à votre ministère.

Malgré l'envoi du dossier complet et de plusieurs relances, SOS Éducation n'avait reçu aucun retour depuis le dépôt de sa demande le 19 mars !

Dans un courrier du 15 octobre, votre cheffe de cabinet répondait à SOS Éducation en votre nom. Dans son courrier, elle indiquait faire remonter la demande de l'Association au directeur général de l'enseignement scolaire. Rien que cela ! Est-ce un traitement de faveur ? Il ne semble pas qu'il s'agisse de la procédure officielle.

SOS Éducation vous réitère donc la demande déjà faite dans son premier courrier, et restée elle aussi sans réponse. Pour quelles raisons l'Association subit-elle un traitement de sa demande d'agrément différent des autres associations ? Il est peu probable que le directeur général de l'enseignement scolaire se charge personnellement d'instruire chaque demande d'agrément. Il a sans doute des sujets plus stratégiques à traiter.

Ajoutons qu'après avoir étudié la liste complète des associations agréées par votre ministère, SOS Éducation présente toutes les caractéristiques et qualités éthiques pour obtenir cet agrément.

L'intégralité de nos activités, de nos productions et de nos interventions sert l'intérêt supérieur de l'enfant et son développement dans de bonnes conditions pour apprendre et s'épanouir. Nos travaux et publications en accès libre sont très suivis par les enseignants et les parents d'élèves. Plus de 80 000 abonnés à notre lettre d'information suivent nos travaux de manière très régulière et interagissent avec nous pour compléter nos analyses de leurs retours de terrain. Les visites de notre site Internet sont en hausse et témoignent également de l'intérêt que suscitent nos publications, nos vidéos et les outils que l'Association met à la disposition de la communauté éducative dans son ensemble.

D'autres associations agréées par votre ministère font le choix, comme SOS Éducation, d'avoir pour activité principale de produire des contenus éducatifs et pédagogiques, et de les mettre à disposition, sans s'immiscer dans l'enceinte des établissements scolaires pour faire du prosélytisme.

SOS Éducation reste donc dans l'attente de la réponse définitive à sa demande d'agrément.

Le délai habituel de traitement étant largement dépassé, et comme cela semble être le cas lorsque vos services ont besoin de précisions sur les activités de l'association demandeuse, je me tiens à la disposition du directeur général de l'enseignement scolaire pour répondre à ses questions éventuelles, comme le prévoit la procédure d'agrément.

Ce courrier est également l'occasion d'interroger votre ministère sur les modalités de suivi des associations agréées, et la cohérence avec les principes éthiques et les cadres réglementaires que l'Éducation nationale fixe et se doit de faire respecter.

Permettez-moi de prendre un exemple concret.

Le 6 mai 2021, vous signiez et publiez une circulaire interdisant l'écriture dite « inclusive » dans l'enseignement suite à une pétition organisée par SOS Éducation et ayant rassemblé plus de 53 000 signataires. Il s'avère que des associations agréées par votre ministère l'utilisent dans leurs activités et dans les contenus qu'elles diffusent dans les écoles sous couvert de l'agrément du ministère de l'Éducation nationale.

Vous trouverez un exemple en pièce jointe.

SOS Éducation souhaiterait connaître votre position sur cette situation précise, laquelle se produit régulièrement, et va s'accélérer. En effet, votre récente circulaire, "Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire" prône, sans doute bien malgré vous, et sans que vous ayez pris le temps d'étudier les impacts éthiques et sanitaires encourus, une approche transaffirmative, fondée sur le principe d'autodétermination de genre et de sexe comme norme. Sachez que les associations ancrées dans cette idéologie, par ailleurs soumise actuellement à des critiques au regard des conséquences psychiques et physiques irréversibles sur un nombre croissant de jeunes gens, utilisent (évidemment) l'écriture dite « inclusive ».

Par ailleurs, une visite rapide du site de l'association à l'origine du questionnaire en pièce jointe interroge sur les critères de délivrance de l'agrément du ministère de l'Éducation nationale, et le suivi des contenus diffusés ou d'éventuels conflits d'intérêt.

Ces associations agréées entrent dans l'École et diffusent leur idéologie à des classes entières.

Il conviendrait de veiller et vérifier les contenus diffusés et d'imposer la transparence sur les liens commerciaux éventuels. Il s'agit d'un principe éthique de base, exigé au corps médical, il est assez incompréhensible qu'il ne soit pas appliqué par votre ministère envers les associations que vous agréez et qui sont en contact avec des enfants.

Très concrètement, SOS Éducation interpelle votre ministère sur l'association MAG Jeunes LGBT qui diffuse le questionnaire joint, et anime des débats auprès des élèves dans l'École publique. Cette association a conclu un partenariat avec une marque de cosmétiques qui surfe sur la vague transaffirmative qui déferle sur les réseaux sociaux, prenant appui sans vergogne sur le fléau du harcèlement scolaire, pour vendre ses palettes de fard à paupières.

Voici le lien sur la page du site de l'association :

<https://www.mag-jeunes.org/2021/parteneriat-mag-jeunes-lgbt-sephora-richaard>

Voici le lien vers la vidéo publicitaire :

<https://www.youtube.com/watch?v=IN2JXtSbOAw>

Les images se suffisent à elles-mêmes.

Cette association arbore l'agrément de votre ministère et bénéficie de subventions. SOS Éducation n'a ni l'un ni l'autre.

L'intérêt supérieur des enfants est-il vraiment le critère principal ?

Pour rappel de notre précédent courrier.

La transparence sur le processus d'attribution de l'agrément est une condition sine qua non d'une « École de la confiance », principe fondateur de la politique que vous vous attachez à mettre en place depuis votre nomination.

La contribution de SOS Éducation au champ éducatif est indéniable. Je vous invite à consulter sur notre site Internet les formations que nous organisons. Vous pourrez juger de notre expertise en matière d'ingénierie de formation continue. Vous trouverez également notre production d'outils pédagogiques pour la classe, d'apports méthodologiques à destination des enseignants et des parents, de notes d'analyse rigoureuses sur les grands enjeux éducatifs...

Notre engagement pour une École qui s'attache à faire réussir chaque élève est le fil conducteur de chacune de nos actions.

SOS Éducation agit sans relâche au service de l'École. Depuis 2019 nos travaux se consacrent à la production d'outils d'analyse, de méthodologies, de formations et de conférences destinés à l'ensemble de la communauté éducative .

Vous pouvez compter sur notre engagement à agir au service de l'École en soutien des enseignants et des familles, dans l'intérêt supérieur de l'instruction de l'enfant et pour son plein épanouissement.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, en l'assurance de notre considération la plus distinguée.

La Déléguée générale
de SOS Éducation

A handwritten signature in black ink, reading 'Sophie Audugé'.

Sophie Audugé

P.S. Par ailleurs, nous sommes en attente d'un entretien avec vous depuis plus de 2 ans, et espérons que vous accepterez de nous recevoir prochainement, afin que nous puissions échanger sur les réformes indispensables pour relever les défis posés à notre École.

P.P.S. Pour votre information et pour garantir toute transparence, les courriers institutionnels émis par SOS Éducation et les réponses reçues sont publiés sur le site Internet de l'Association.

MAG

jeunes gais lesbiennes bi et trans

Questionnaire du MAG Jeunes LGBT+

Ce questionnaire est **ANONYME**.
Merci de répondre au questionnaire en entier le plus librement possible.
Ce n'est pas grave si tu ne connais pas la signification d'un mot, tu pourras poser les questions pendant l'intervention. Ignore le mot que tu ne connais pas et réponds sur la base de ce que tu connais.

Nom de ton établissement scolaire :

Niveau et n° de ta classe :

(Ex : 5^{ème} B ou 2^{ème} 3)

Ton âge :

Tu es :

- Une fille
- Un garçon
- Autre (non-binaire, en questionnement, autre genre)
- Je ne souhaite pas répondre

1 - Coche les termes dont tu connais la signification :

- Lesbienne
- Homosexuel·le
- Trans / Transgenre
- Non-binaire
- Cisgenre
- Asexuel·le
- Gay
- Bisexuel·le
- Intersexe
- Hétérosexuel·le
- Pansexuel·le

2 - Avec qui te sens-tu libre d'aborder le sujet de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre ?

- Famille
- En classe
- Personne
- Ami·e·s
- Sur internet
- Autre :

3 - Quelle serait ta réaction si ton/ta meilleur·e ami·e te disait être lesbienne, gay, bi et/ou trans ?

- Cela ne me poserait aucun problème
 - Je ne sais pas quoi en penser
 - Je le prendrais mal
 - Autre :
- Pourquoi ? _____

4 - Est-ce que tu as envie de participer à l'intervention ?

- Oui
- Neutre
- Non

5 - Trouves-tu que c'est une bonne idée que cette intervention sur les discriminations ait lieu dans ta classe ?

- Je trouve ça positif
- Je ne sais pas
- Je trouve ça négatif

6 - Quelles sont les premières questions/impressions qui te viennent à l'esprit par rapport à ce sujet ?

